

ARRÊTE N°26/097 REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
FAUBOURG SAINT LOUIS

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande du **SMDEA**, sis, 1 rue des Bouleaux BAT L 59810 LESQUIN, en date du 31 mars 2026 ;

CONSIDERANT que pour permettre **UN BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT** au FAUBOURG SAINT LOUIS 09270 **MAZERES**, à compter du **lundi 4 mai 2026** et ce **pendant 10 jours**.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront réglementés au droit du chantier Faubourg Saint Louis 09270 MAZERES cf. Plans joints, à compter du **lundi 4 mai 2026** et ce **pendant 10 jours** ;

La circulation sera alternée manuellement avec basculement sur chaussée opposée.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par le **SMDEA**.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

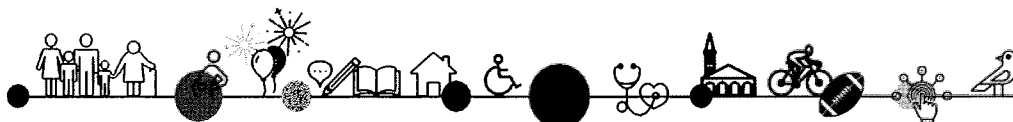
Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 13 avril 2026.

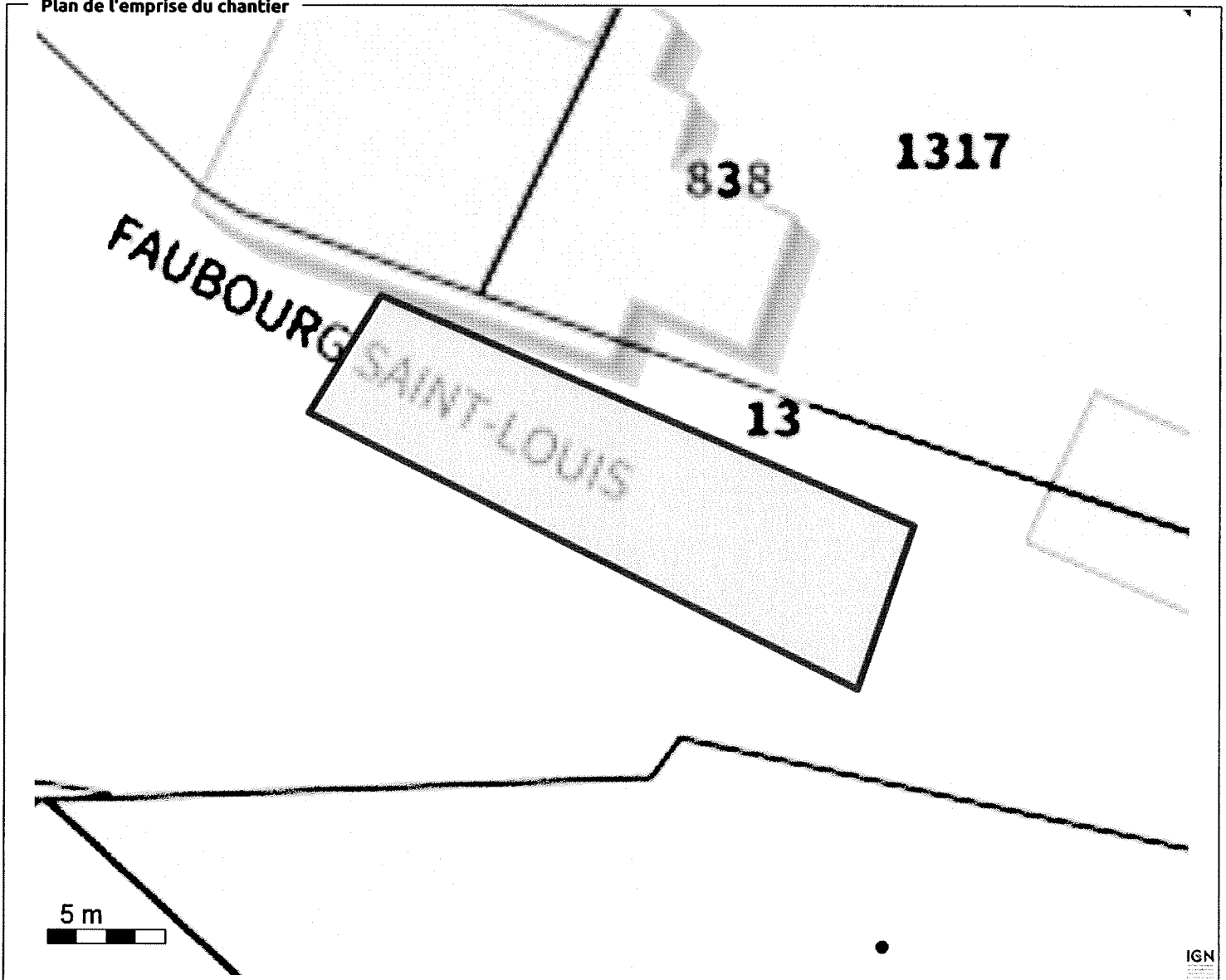
Le Maire
Louis **MARETTE**



Information sur le projet

Nature du document	DAC
Référence du document	dict-assistance-DAC-202603311544261C-Mazères
Numéro de consultation du GU lié	202603311544261C
Numéro d'affaire	2026-340

Plan de l'emprise du chantier



Liste des communes concernées

	Code INSEE	Commune
Commune principale	09185	Mazères

Emprise

N° du polygone	Coordonnées GPS des sommets des polygones
Polygone #1	1.6817598044872,43.252838268462 1.681722253561,43.252793336746 1.6820092499256,43.252687844761 1.6820387542248,43.252750358552 1.6817598044872,43.252838268462
Surface totale	166.47 m ²
Fond cartographique	IGN

Légende

Système géodésique	EPSG 4326
Limite administrative	Version de référentiel IGN COG 2018 publié en 2019

